

**Pouvoir adjudicateur :**

**Association Régionale des Missions Locales Auvergne Rhône-Alpes (AMILAURA)**



4 rue Saint Sidoine 69003 Lyon

---

**(Mobilité européenne des jeunes et des professionnels)**

---

Procédure de passation d'un marché public en appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

**ACTE D'ENGAGEMENT**

## A – Généralités

### A1 - Objet du marché public

Dans le cadre des programmes d'Erasmus+, le prestataire doit être en mesure d'organiser :

#### Pour les jeunes (OUAT et CES) :

- La recherche de stages pratiques en entreprise ou de missions de volontariat, afin de permettre aux jeunes de réaliser leur projet d'insertion,
- L'accompagnement pédagogique des jeunes en entreprises, avec des fonctions de médiation en cas de difficultés,
- Le lien continu avec l'équipe du service mobilité, pour la tenir informée du déroulement des mobilités, et notamment des difficultés rencontrées par les jeunes pouvant mettre en cause leur mobilité,

#### Pour les professionnels (DEMO) :

- Organisation de rencontres avec d'autres professionnels de l'accompagnement de l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie, sur les bonnes pratiques et le savoir-faire développés dans le pays visité.

#### Pour les jeunes et les professionnels :

- L'hébergement de qualité des jeunes et des professionnels, leur assurant une autonomie de vie quotidienne,
- L'accueil et le transport des jeunes et des professionnels de l'aéroport vers leur lieu d'hébergement,
- L'organisation des cours de langue et le soutien linguistique,
- La transmission des bilans individuels par voie électronique

#### Cet acte d'engagement correspond :

- à l'ensemble du marché public (*en cas de non allotissement*) ;  
 au lot n°..... ou aux lots n°..... du marché public (*en cas d'allotissement*) ;  
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis de marché)
- à l'offre de base ;  
 à la variante suivante :

### A2 – Comptable assignataire des paiements: Le trésorier d'AMILAURA

## B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

### B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes et conformément à leurs clauses,

le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

engage la société ..... sur la base de son offre ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

aux prix indiqués ci-dessous ou dans les annexes financières jointe au présent document (BPU).

## B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

conjoint            OU             solidaire

Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

## B3 - Compte (s) à créditer

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du (ou des) compte(s) suivant(s) :

Nom de l'établissement bancaire :

Nom du titulaire du compte bancaire :

Domiciliation :

Code banque :

Code guichet :

Numéro de compte :

Clé RIB :

IBAN :

BIC :

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe 2 du présent document.

#### B4 - Avance

Je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

**Nota** : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

#### B5 - Durée d'exécution du marché public

La durée d'exécution du marché public est de 16 mois à compter de :

- la date de notification du marché public ;
- la date de notification de l'ordre de service ;
- la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible :  Non  Oui  
(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 1
- Durée des reconductions : 24 MOIS

### C - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

**Attention**, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire remplir et de faire signer par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné le formulaire ATTRI2 (disponible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2019>).

#### C1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### C2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant :

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

- conjoint      OU       solidaire

**Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :**

- Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;  
*(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document)*
- Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;  
*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document)*
- Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

**Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :**

- Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :  
*(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

**D - Identification et signature de l'acheteur.**

**Désignation de l'acheteur**

AMILAURA, association Loi 1901  
4 rue Sidoine 69003 LYON,  
Numéro SIRET 82350605000017  
Tel : +33 04 72 98 24 75

**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : La Présidente d'AMILAURA**

**Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :**

Le Trésorier d'AMILAURA  
4 rue Saint-Sidoine  
69003 LYON  
04 37 43 45 08

A : ..... , le .....

Signature

**E - Notification.**

Reçu à titre de notification du marché une copie certifiée conforme à l'original.

A : ..... , le .....

Signature

## **F - Annexes.**

**Annexe n° 1** : demande d'acceptation des sous-traitants ;

**Annexe n° 2** : bordereau de prix unitaires

**Annexe n° 3** : décomposition du prix global et forfaitaire ;

**Annexe n° 4** : CV et profils des intervenants.

**ANNEXE N° 1 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**

**MARCHE [Mobilité européenne des jeunes et des professionnels]**

DEMANDE D'ACCEPTATION DU OU DES SOUS-TRAITANTS ET  
D'AGRÉMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU OU  
DES CONTRAT(S) DE SOUS-TRAITANCE

**OBJET DU MARCHE** : mobilité européenne des jeunes et des professionnels

ANNEXE N° 1 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT  
RELATIVE À LA PRÉSENTATION D'UN SOUS-TRAITANT,  
OU ACTE SPÉCIAL N° (*à incrémenter*)

A. Identifiant

AMILAURA, association Loi 1901  
4 rue Sidoine 69003 LYON,  
Numéro SIRET 82350605000017  
Tel : +33 04 72 98 24 75

Ordonnateur : AMILAURA

Comptable assignataire : M le trésorier de AMILAURA

**OBJET DU MARCHÉ : MOBILITE EUROPEENNE DES JEUNES ET DES PROFESSIONNELS**

Nom ou dénomination et adresse du titulaire :

B. Prestations sous-traitées

Nature : (*à préciser*)

Montant en EUROS H.T. : (*à préciser*)

Montant en EUROS T.T.C.: (*à préciser*)

C. Sous-traitant

Nom, prénom ou dénomination : (*à préciser*)

Forme juridique : (*à préciser*)

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers : (*à préciser*)

Adresse : (*à préciser*)

Téléphone : (*à préciser*)

Le sous-traitant :

a droit au paiement direct

n'a pas droit au paiement direct

Le présent acte spécial :

- a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement ;
- est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du : **(à préciser)**

#### D. Conditions de paiement et modalités de règlement

■ Compte à créditer (intitulé, numéro, etc.) : **(à préciser)**

■ Avance

le marché ne prévoyant pas d'avance, il n'en sera versé ni au titulaire, ni au sous-traitant

le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance; il lui sera versé à ce titre une somme de : **(à préciser)** Euros, (maximum : **préciser le pourcentage** % du montant prévisionnel des prestations sous-traitées pendant les 12 premiers mois de leur exécution) ; le montant de l'avance à payer au titulaire sera réduit à due proportion ;

le sous-traitant ne demande pas à bénéficier d'une avance.

#### Moment de versement

Idem marché du titulaire.

#### Moment de remboursement

Idem marché du titulaire.

■ Autres paiements

**(indiquer les modalités de calcul et de paiement des acomptes)**

■ Pénalités

1. le sous-traité prévoit :  des pénalités de retard  des pénalités d'indisponibilité dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être du par le titulaire, au titre du marché, pour les mêmes prestations.

2. le sous-traité prévoit :  des pénalités de retard  des pénalités d'indisponibilité qui seront calculées selon la formule suivante : **(à préciser)**

■ Modalités de variation des prix **(à préciser)**

■ Date ou mois d'établissement des prix **(à préciser)**

■ Mode de règlement **(à préciser)**

Virement

**(Préciser les délais de paiement ainsi que le taux d'intérêt moratoire prévu – taux principal de refinancement de la BCE majoré de huit points).**

E. Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics

Le sous-traitant mentionnera ses capacités professionnelles et financières et produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction d'accès aux marchés publics.

Le sous-traitant n'est pas tenu de mentionner ses capacités professionnelles et financières mais produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

F. Exemple unique du titulaire

Le titulaire a établi "qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant en produisant soit l'exemplaire unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance".

Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique.

Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

Si aucune de ces trois conditions n'est remplie la sous-traitance est impossible.

G. Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

Le candidat ou le titulaire présente le sous-traitant désigné ci-dessus.

Les conditions de paiement et les modalités de règlement du sous-traitant sont précisées par le candidat ou le titulaire à la rubrique D du présent imprimé.

Le pouvoir adjudicateur ou le représentant de la collectivité publique ou de l'établissement compétent pour signer le marché accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A (*à préciser*) , le(*à préciser*)

A (*à préciser*) , le(*à préciser*)

Le candidat ou le titulaire

Le pouvoir adjudicateur

A (*à préciser*), le (*à préciser*)

Le sous-traitant

#### H. Notification de l'acte spécial au titulaire

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de l'acte spécial au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.

A **(date à préciser)**, le **(lieu à préciser)**

## ANNEXE N° 2 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

**MARCHE [Mobilité européenne des jeunes et des professionnels]**

DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (DPGF)

**OBJET DU MARCHE :** Mobilité européenne des jeunes et des professionnels

DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE					
	Pays de destination	Coût unitaire	Dont soutien individuel en %	Dont hébergement en %	Dont frais de structure en %
<b>OUAT</b>					
Groupe 1					
Groupe 2					
<b>CES</b>					
Groupe 1					
Groupe 2					
<b>DEMO</b>					
Groupe 1					
Groupe 2					

*(Compléter autant de lignes que par pays de mobilité proposé et par groupe)*

## ANNEXE N° 3 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

**MARCHE [Mobilité européenne des jeunes et des professionnels]**

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)

**OBJET DU MARCHE : Mobilité européenne des jeunes et des professionnels**

### OUAT - TAUX APPLICABLES AUX CONTRIBUTIONS UNITAIRES

**Soutien individuel pour les apprenants**

	<b>Pays de destination</b>	<b>Taux journalier 90 à 360 jours</b>
<b>Groupe 1</b>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	30 EUR
<b>Groupe 2</b>	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, France, Malte, Pays-Bas, Portugal	26 EUR

## CES - TAUX APPLICABLES AUX CONTRIBUTIONS UNITAIRES

	Soutien à l'inclusion en € par jour		Argent de poche en € par jour en € par jour	Allocation de déménagement en € par jour
	Volontariat	Stages et emplois	Volontariat	Stages et emplois
<b>Autriche</b>	8		5	5
<b>Belgique</b>	9		4	4
<b>Bulgarie</b>	6		4	4
<b>Croatie</b>	7		5	5
<b>Chypre</b>	7		5	5
<b>République tchèque</b>	6		5	5
<b>Danemark</b>	9		6	6
<b>Estonie</b>	6		4	4
<b>Finlande</b>	9		5	5
<b>France</b>	7		6	6
<b>Allemagne</b>	8		5	5
<b>Grèce</b>	7		5	5
<b>Hongrie</b>	6		5	5
<b>Irlande</b>	9		6	6
<b>Italie</b>	7		5	5
<b>Lettonie</b>	7		4	4
<b>Lituanie</b>	6		4	4
<b>Luxembourg</b>	9		5	5
<b>Malte</b>	8		5	5
<b>Pays-Bas</b>	9		5	5
<b>Pologne</b>	6		4	4
<b>Portugal</b>	7		5	5
<b>Roumanie</b>	6		3	3
<b>Slovaquie</b>	7		5	5
<b>Slovénie</b>	7		4	4
<b>Espagne</b>	6		5	5
<b>Suède</b>	9		5	5

## DEMO - TAUX APPLICABLES AUX CONTRIBUTIONS UNITAIRES

### Soutien individuel pour les apprenants

	<b>Pays de destination</b>	<b>Taux journalier 1 à 14 jours</b>
<b>Groupe 1</b>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	119 EUR
<b>Groupe 2</b>	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, France, Malte, Pays-Bas, Portugal	106 EUR
<b>Groupe 3</b>	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Slovaquie, Turquie	92 EUR

**Ce tableau n'a pas de valeur contractuelle mais il est utilisé seulement pour l'analyse des offres**  
*(ajouter autant de lignes que de pays proposés à la mobilité et par lot)*

	<b>PAYS</b>	<b>COUT UNITAIRE (en TTC)</b>	<b>QUANTITE DE JEUNES PROPOSE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>OUAT</b>				
<b>DEMO</b>				
<b>CES</b>				
<b>TOTAL (en € TTC)</b>				

**ANNEXE N° 4 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**

**MARCHE Mobilité européenne des jeunes et des professionnels**

CV ET PROFILS DES INTERVENANTS

**OBJET DU MARCHE : Mobilité européenne des jeunes et des professionnels**